Quelles sont les augmentations conventionnelles des salaires prévues par la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 ?

Réponse courte

La CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 prévoit **trois augmentations conventionnelles** échelonnées sur la durée de la convention : **+1,00 %** au 1er mai 2025, **+0,70 %** au 1er mai 2026 et **+1,00 %** au 1er avril 2027. Ces augmentations s'appliquent à l'ensemble des salaires tarifaires de base (STB) de toutes les catégories professionnelles du secteur.

Ces augmentations conventionnelles s'ajoutent aux adaptations liées à l'**indexation** des salaires sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation (art. 10.3) et aux éventuelles adaptations au salaire social minimum (art. 10.2). Elles constituent un acquis négocié par les partenaires sociaux pour la durée de validité de la convention.

Définition

Les **augmentations conventionnelles** sont des revalorisations salariales négociées entre les partenaires sociaux (FEN, OGBL et LCGB) et inscrites dans l'article 10.4 de la CCT Nettoyage 2025-2028.

Elles s'appliquent de manière **automatique** à toutes les entreprises du secteur aux dates prévues, indépendamment de l'indexation ou des augmentations du SSM. Ces trois paliers représentent un gain cumulé de **2,70 %** sur la durée de la convention.

Questions fréquentes

Comment anticiper l'impact budgétaire des augmentations dans le nettoyage ?

Il faut intégrer le calendrier des trois augmentations (+1,00 %, +0,70 %, +1,00 %) dans les prévisions financières. Cette anticipation permet une gestion sereine de la masse salariale et la facturation client adaptée aux nouveaux taux.

Comment communiquer les augmentations aux salariés du nettoyage ?

Communiquer les dates et taux des trois augmentations conventionnelles renforce la transparence et la valorisation des acquis de la CCT. Le nouveau taux horaire doit apparaître dès le mois d'effet sur le bulletin de salaire.

Les augmentations conventionnelles s'appliquent-elles à toutes les catégories du nettoyage ?

Oui. Les trois augmentations s'appliquent automatiquement à l'ensemble des salaires tarifaires de base de toutes les catégories professionnelles, sans formalité individuelle. Elles concernent tous les salariés couverts par la CCT.

Les augmentations conventionnelles se cumulent-elles avec l'indexation dans le nettoyage ?

Oui. Les augmentations de l'article 10.4 s'ajoutent aux tranches indiciaires (art. 10.3) et aux adaptations au SSM (art. 10.2). Tous ces mécanismes se cumulent pour la revalorisation des salaires tarifaires du secteur.

Quand interviennent les augmentations conventionnelles dans le nettoyage ?

Les dates d'effet sont fixes : 1er mai 2025, 1er mai 2026 et 1er avril 2027. L'employeur doit anticiper l'application immédiate dès ces dates dans son logiciel de paie pour éviter tout retard de mise en œuvre.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Quelles augmentations conventionnelles prévoit la CCT Nettoyage 2025-2028 ?

L'article 10.4 de la CCT Nettoyage prévoit trois augmentations échelonnées : +1,00 % au 1er mai 2025, +0,70 % au 1er mai 2026 et +1,00 % au 1er avril 2027. Le cumul atteint environ +2,70 % sur 3 ans.

Conditions d'exercice

L'article 10.4 de la CCT fixe le calendrier des augmentations conventionnelles.

Date d'effet	Augmentation
1er mai 2025	+1,00 %
1er mai 2026	+0,70 %
1er avril 2027	+1,00 %
Cumul sur 3 ans	+2,70 % (environ)
Application	Toutes catégories, tous groupes

Modalités pratiques

L'employeur doit appliquer chaque augmentation à la date prévue sur l'ensemble des salaires tarifaires.

Aspect	Détail
Base de calcul	STB en vigueur à la date de l'augmentation
Application	Automatique, sans formalité individuelle
Bulletin de salaire	Le nouveau taux horaire doit apparaître dès le mois d'effet
Cumul avec indexation	Les augmentations s'ajoutent aux tranches indiciaires
Cumul avec SSM	S'ajoutent aux adaptations au salaire social minimum

Pratiques et recommandations

Planifier les trois dates d'augmentation dans le calendrier RH et le logiciel de paie dès l'entrée en vigueur de la CCT garantit une application ponctuelle à chaque échéance.

Recalculer les STB de toutes les catégories, dont le STB de base du Groupe 1, à chaque date d'augmentation en vérifiant l'application correcte du pourcentage sur la base en vigueur évite les erreurs de calcul cumulées.

Anticiper l'impact budgétaire des trois augmentations dans les prévisions financières de l'entreprise permet une gestion sereine de la masse salariale.

© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

Communiquer aux salariés les dates et taux des augmentations conventionnelles renforce la transparence et la valorisation des acquis de la CCT.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 10.4 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Augmentations conventionnelles (+1 %, +0,7 %, +1 %)
Art. 10.3 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Indexation des salaires
Art. 10.2 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Adaptation au SSM
RGD du 16 octobre 2025 (Mémorial A n° 456)	Déclaration d'obligation générale

Les trois augmentations conventionnelles sont automatiques et s'imposent à toutes les entreprises du secteur. Elles se cumulent avec l'indexation et les adaptations au SSM. Le calendrier prévoit des dates d'effet précises que l'employeur doit respecter sans délai.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.